CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MERCREDI 31 JANVIER 2018 • LUXEMBOURG



RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Quelles sont les bonnes pratiques en 2018 ?





Amélie BRY
CONFERENCE MANAGER

Avec des facteurs devenus constants: environnement socio-économique contraint et contexte réglementaire de plus en plus complexe, la responsabilité de l'administrateur ne cesse de s'accroitre.

Pour faire face à la préoccupation engendrée par les **nombreuses facettes des mandats**, la fonction se professionnalise et les **bonnes pratiques** se développent. Quel est le rôle de l'administrateur en 2018 ? Comment assurer la **qualité** de la **gouvernance** et le **pilotage opérationnel** ? Comment **surmonter les situations d'échec** ? Quelles sont les compétences que l'administrateur doit avoir afin d'accomplir correctement sa mission ? Quels sont les **risques** liés à la prise d'un mandat ? Le partage des points de vue de nos experts apportera un éclairage nouveau sur ces questions pour cette 4^e édition.

À QUI S'ADRESSE CE STAGE?

- Présidents, directeurs généraux
- Administrateurs exécutifs et non exécutifs
- Administrateurs du conseil d'administration
- Administrateurs du comité d'audit
- Administrateurs indépendants
- Administrateurs-délégués
- Administrateurs provisoires et mandataires judiciaires
- Dirigeants d'entreprises, gérants
- CEO, top managers
- Membres des comités de direction
- Directeurs juridiques, financiers et administratifs
- Investisseurs institutionnels
- Contrôleurs financiers, Risk Managers
- Actionnaires
- Réviseurs d'entreprises, experts-comptables
- Juristes d'entreprise
- Conseillers juridiques
- Avocats spécialisés, consultants
- Fiduciaires
- Gestionnaires de la Conformité, compliance officer
- Courtiers et Cadres spécialisés en Assurance pour les administrateurs

QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?

- Connaître les droits et les obligations régissant la fonction d'administrateur
- S'informer et prévenir le risque sur la responsabilité fiscale des administrateurs
- Faire progresser les administrateurs dans leur connaissance et leur compréhension des pratiques de gestion des risques liés à leur fonction.

QUELLE EST LA MÉTHODE DE TRAVAIL ?

- Un programme défini en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes des professionnels
- Une approche pratique de la matière, au travers d'exemples tirés des expériences de chacun

INTERACTIVITÉ

- La remise d'un support écrit spécialement élaboré pour la formation
- Si vous avez déjà des questions, envoyez un courriel à abry@efe.fr



QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES EN 2018?

PRÉSIDENT DE SÉANCE : LAURENCE JACQUES - AVOCAT À LA COUR- VANDENBULKE

8h45 Accueil des participants

9h00 Introduction par le Président de séance

09h15

Quelle est la position de l'administrateur en 2018 ?

- Compétences et responsabilités dans les conseils d'administration
- Quel est l'état de la pratique dans les sociétés ?
- Quelles sont les spécificités pour les sociétés en commandite (SCA/SCS/SCSp) ?
- Quelle est la répartition des pouvoirs entre le Conseil d'administration versus le Comité de direction ou le directeur général?
- Quid des besoins spécifiques dans une structure fonds alternatif (exemple d'un fonds sous forme de SCSp-RAIF)?

Michael Jonas

Counsel

ARENDT & MEDERNACH S.A.

10h15

Actualités : quels sont les risques en matière de responsabilité civile et pénale de l'administrateur ?

- Revue des responsabilités pénales et civiles encourues par l'administrateur
- Devoirs et responsabilités envers les tiers (créanciers, curateur, administrations) : dans quelles circonstances les tiers peuvent-ils engager la responsabilité d'un administrateur ?
- Sociétés en difficultés financières : quelles sont les limites des pouvoirs du conseil d'administration ?
- Quelles sont les cas fautifs retenus par la jurisprudence ?

Laurence Jacques

Avocat aux Barreaux de Bruxelles et du Luxembourg **VANDENBULKE**

11h15 Café-networking

11h45

Focus pratique

- Rémunération des administrateurs : Management fees, salaires, fiscalité et sécurité sociale. Quelles sont les pratiques en matière de rémunération ?
- Fraude fiscale et responsabilité des administrateurs

Denis Van den Bulke

Avocat au Barreau de Bruxelles et du Luxembourg

VANDENBULKE

12h45 Session de questions / réponses

13h00 Lunch

14h15

© Comment développer la culture du conseil d'administration ?

- Posture et attitude : quelles sont les 7 erreurs à éviter ?
- Comment promouvoir un cadre de travail performant?
- Mettre en œuvre un plan de travail annuel
- Comment évaluer le fonctionnement du conseil d'administration ?

François Dorland

Director - General Secretary

BDO

15h15 Café-networking

15h45

Quels sont les points d'attention de la fonction ?

- Administrateur dans une filiale luxembourgeoise d'un groupe de sociétés : quelle gouvernance des filiales et des relations avec leurs maisons mères ?
- Assurance : quels sont les moyens à la disposition des administrateurs pour limiter leurs risques (polices d'assurance) ? Quels sont les cas d'exclusion de responsabilités ? L'administrateur d'une société holding d'un groupe encourt-il des risques particuliers en cas de défaillance d'une filiale ?
- Activités réglementées mandats PSF: quels sont les changements de pratique? Quelles sont les recommandations de la CSSF?
- · Quelles sont les best practices ?

Anne-Marie Nicolas

Partner

LOYENS & LOEFF

16h45 Séances de questions-réponses

17h00 Clôture de conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Amélie Bry - abry@efe.fr

Renseignements inscriptions

IFE by Abilways Rue de la Science, 4 1000 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 533 10 20 Fax: +32 (0)2 534 89 81 infoclient-ife@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)

850 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BGL BNP Paribas IBAN: LU24 0030 2485 2343 0000

Code BIC: BGLLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 02/08/02 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par mail : formation.netbba.com, en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Date et lieu de la formation MERCREDI 31 JANVIER 2018 - LUXEMBOURG

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.





Scannez ce code et retrouvez-nous sur votre smartphone



Pour modifier vos coordonnées

Tél.: +32 (0)2 533 10 20 - E-mail: correctionbdd@ifexecutives.com Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la conférence " Responsabilité des	
administrateurs" du mercredi 31 janvier 2018 (code 2637	9

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous
en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur			
Nom et prénom			
E-mail*			
Fonction			
Nom et prénom de votre responsable formation			
Nom et prénom de votre directeur fiscal			
Société			
N° TVA Secteur d'activité			
Effectif site			
Adresse			
Code postal Ville			
Tél Fax			
N° de GSM			
Adresse de facturation (si différente)			
Signature et cachet obligatoires :			